

France Rwanda
Pas de fonctions de conseiller auprès du Président
rwandais pour le chef de la mission d'assistance
militaire française

AFP, 21 février 1992

PARIS 21 fev - Le Ministère des Affaires étrangères a indiqué vendredi que le chef de la mission d'assistance militaire française au Rwanda, le lieutenant-colonel Chollet, n'exerce pas les fonctions de conseiller du président rwandais Juvénal Habyarimana.

Le quai d'Orsay était interrogé sur une information du quotidien belge la Libre Belgique, selon laquelle l'officier français serait devenu conseiller du président et du chef d'Etat-major de l'armée rwandaise.

Le lieutenant-colonel Chollet « *chef du DAMI* (détachement d'assistance militaire et d'instruction) *est chargé d'une mission de formation et d'instruction auprès de l'armée rwandaise. Il serait contraire aux accords qui lient la France et le Rwanda qu'il exerçât une autre fonction* », a-t-on indiqué au quai d Orsay.

(Selon des sources informées à Bruxelles, les autorités rwandaises avaient demandé que l'officier français exerce les fonctions de conseiller du président et de l'Etat-major en plus de la direction du DAMI.).

Ce détachement, qui compte 25 hommes, est chargé de la formation et de l'instruction de l'armée rwandaise dans le cadre de l'accord d'assistance militaire technique entre les deux pays. Il est distinct du contingent qui se trouve toujours au Rwanda, où il avait été envoyé en octobre 1990 pour protéger les ressortissants français, au moment où les autorités de Kigali faisaient face à des incursions de forces rebelles venues d'Ouganda.

ps/chb.